

osé attaquer un peuple pacifique, et qui se reposait sur la foi des traités; qu'il ne souffrirait pas qu'ils troublassent une paix qu'ils devaient respecter comme son ouvrage et le leur; qu'il voulait qu'ils lui remissent les prisonniers qu'ils avaient faits sur les Poutouatamis, et que s'ils refusaient de les lui envoyer sains et saufs, il irait les leur arracher des mains, et traiterait leur canton comme il avait fait celui d'Agnier.

Les Tsonnontouans répondirent fièrement à une sommation si fière. "Quoi donc, dirent ils; est-ce que nous n'aurons plus le droit de venger nos injures, parce que des missionnaires ont bien voulu s'établir parmi nous? est-ce que nous ne pourrions plus ni lever, ni poser notre hache, parce qu'il a plu à Ononthio de bâtir quelques cabannes dans notre pays? Est-ce que pour avoir fait la paix avec lui, nous sommes devenus ses vassaux? Non; nous verserons, s'il est nécessaire, jusqu'à la dernière goutte de notre sang, pour défendre notre liberté et notre indépendance; et si les Français ont de la mémoire, ils se rappelleront que nous leur avons fait sentir, plus d'une fois, que nous ne sommes ni des alliés qu'on doit traiter avec tant de hauteur, ni des ennemis qu'on puisse mépriser impunément."

Cependant quelque irrités que fussent les Tsonnonthouans du ton de hauteur de M. de Courcelles à leur égard, comme ils redoutaient les suites d'une rupture à laquelle ils n'étaient pas préparés, ils tinrent conseil pour délibérer sur le parti qu'ils avaient à prendre; et le résultat fut qu'on enverrait au gouverneur huit prisonniers, de trente-cinq qu'on avait faits. M. de Courcelles qui, de son côté, n'était pas trop en état de mettre ses menaces à exécution, crut, ou fit semblant de croire, qu'il n'y en avait pas davantage. Il les reçut des mains du grand chef des Goyogouins, dont Charlevoix ne nous donne pas le nom, mais qui était, suivant cet historien, le plus illustre Iroquois des cinq cantons, après Garakonthié. Ce chef se déclara chrétien, comme avait fait ce dernier: il voulut être, comme lui, baptisé par l'évêque, et fut tenu sur les fonts par M. Talon, qui fit en son nom, un grand festin à tous les sauvages chrétiens qui se trouvèrent à Québec, à Lorette et à Sylleri.

A-peu-près dans le même temps, un nombre d'Agniers chrétiens étant sortis de leur pays pour venir se fixer dans la colonie française, on les établit à la *Prairie de la Magdeleine*, où ils formèrent une peuplade qui fut dans la suite transportée au lieu appelé présentement le Sault St. Louis ou *Cochnarwaga*.

Cependant M. Talon crut devoir profiter de la paix dont jouissait la colonie, et des bonnes dispositions de toutes les tribus sauvages à l'égard des Français, pour établir les droits de la couronne de France dans les quartiers les plus reculés du Canada. Il s'en était ouvert par lettre à M. de Courcelles, lorsqu'il était encore en France; et peu après qu'il fut débarqué à Québec, ils convinrent